

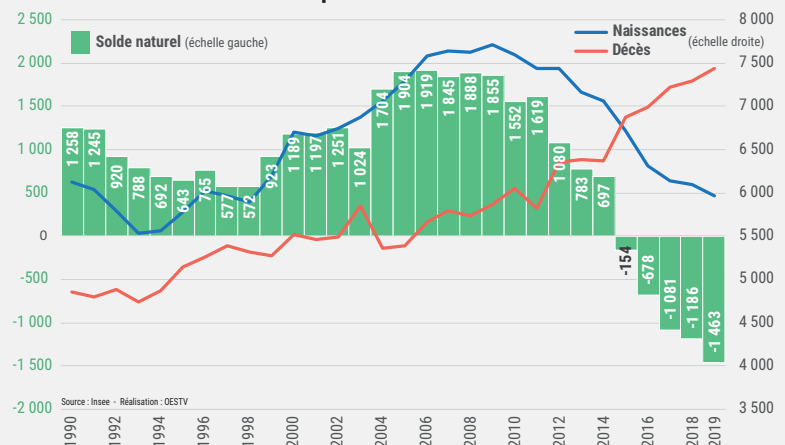
## SOLDE NATUREL - Poursuite de son érosion depuis qu'il est passé en territoire négatif en 2015

Nombre de décès toujours en hausse (7436) et naissances de nouveau en baisse (5973) contribuent à **une nouvelle dégradation du solde naturel en Vendée sur l'année 2019 (-1 463 personnes)**.



En à peine 10 ans, la contribution du solde naturel à la dynamique démographique vendéenne s'est ainsi réduite de plus de 3 000 individus (de +1 600 en 2010/11 à -1 460 en 2019) en raison des effets du vieillissement de la population sur la mortalité et des tendances récentes en matière de fécondité et de natalité

Solde naturel et ses composantes entre 1990 et 2019 en Vendée



## SOLDE MIGRATOIRE\* - Relativement stable autour de la barre des +4 000 personnes depuis 2014 (à l'exception de l'année 2016)

\*Solde apparent des entrées sorties : différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période considérée (soldes annuels dans le graphique ci-dessous). Il est obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel.

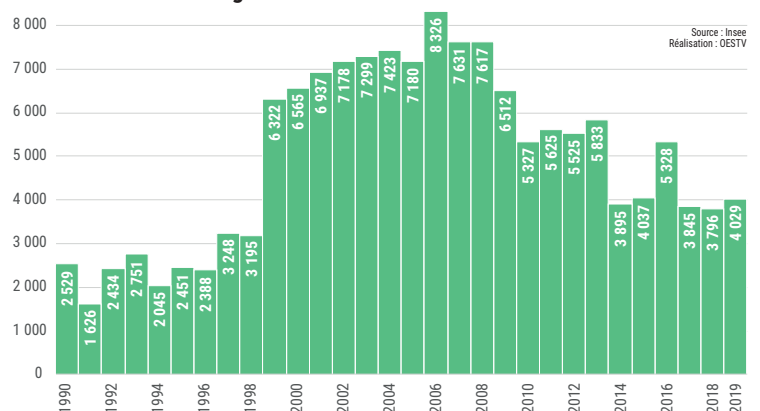
La réduction substantielle du solde migratoire en faveur de la Vendée, opérée en 2 étapes depuis la fin des années 2000, se confirme au regard de celui observé en 2019 (+4 029 personnes).

Pour rappel, suite à la crise de 2008/2009, le solde migratoire s'était globalement réduit d'un quart sur la période 2009-2013 comparé à la décennie précédente. Les raisons de cette rupture étaient essentiellement à mettre à l'actif d'une moindre attractivité économique de notre département pendant cette période conjoncturelle moins porteuse (marché du travail relativement atone).

Un second palier a été ensuite atteint à partir de 2014 avec un solde de nouveau en baisse d'environ un quart ; seule l'année 2016 se distinguant avec un solde supérieur à 5 300 personnes.

En résumé, si l'attractivité de notre département auprès des populations retraitées (cadre de vie, littoral, ...) a globalement perduré, celle relative aux populations d'âges actifs (+ leurs éventuels enfants), s'est significativement contractée.

Solde migratoire\* entre 1990 et 2019 en Vendée



Partenaires financeurs de l'OESTV



Crédit Mutuel



OESTV - 16 rue Olivier de Clisson - CS10048  
85002 LA ROCHE-SUR-YON cedex  
tél : 02 51 24 83 33 - mail : oestv@wanadoo.fr  
Internet : www.oestv.fr - Twitter : @oestv

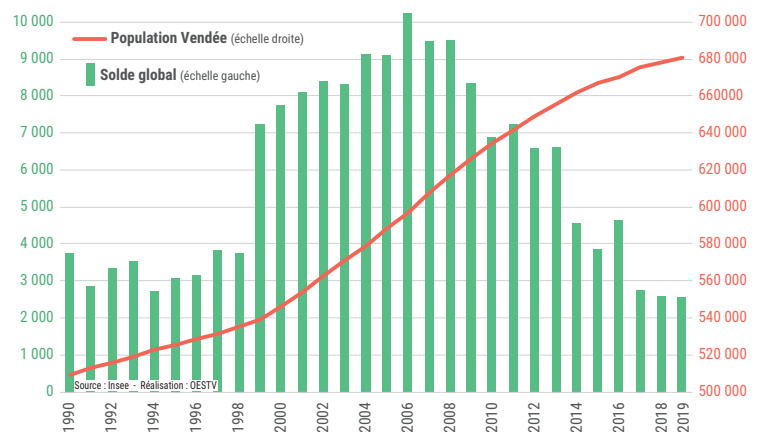
# DÉMOGRAPHIE VENDÉENNE - Notre population croît toujours mais à un rythme de plus en plus modéré

**La conjonction d'un solde naturel moins important après 2009, puis négatif, et d'un solde migratoire divisé par presque deux en une douzaine d'années a conduit à une nette modération du rythme de croissance de la population vendéenne.**

Au cours de la décennie 2000, notre département gagnait en moyenne (les deux soldes confondus) 8 700 habitants par an. Ce gain moyen annuel est ensuite passé à 6 400 personnes sur la période 2010-2014, puis à 3 300 sur la période 2015-2019. On pourra même noter que sur les deux dernières années connues, ce gain annuel s'est établi à 2 600 personnes.

**À fin 2019, la population vendéenne s'élevait à 683 187 habitants (estimation Insee).** Depuis fin 2010, la Vendée a ainsi gagné 41 500 habitants : entre fin 2001 et fin 2010, période de temps équivalente, elle en avait gagné près de 81 000.

Population et solde annuel global entre 1990 et 2019 en Vendée



## ET DEMAIN ?

L'ensemble des éléments décrits et analysés dans cette synthèse viennent confirmer ce que l'OESTV avait déjà identifié dans ses précédentes publications sur la démographie vendéenne mais également dans celles consacrées aux enjeux liés au renouvellement de la main d'œuvre. Le rythme d'évolution de notre population s'est en effet largement modéré, et plus encore sur les dernières années, en raison des tendances récentes en matière de fécondité et de natalité, de l'évolution du nombre des décès mais aussi au regard de contextes économique (période 2009-2014 particulièrement) et démographique moins favorables à l'arrivée de nouveaux habitants en Vendée.

Les dernières projections de population réalisées par l'Insee à l'horizon 2050, publiées en 2017, s'appuyaient sur les dynamiques observées dans notre département en 2012/2013. Elles prévoyaient ainsi, dans un scénario central, 796 000 habitants en Vendée en 2050 ; soit déjà nettement moins que les 840 000 anticipés pour 2040 à l'occasion de précédentes projections établies en 2010.

**Toutefois, en prolongeant les tendances récentes** (celles des trois dernières années), **la population vendéenne poursuit plutôt aujourd'hui une trajectoire qui la conduirait à s'établir dans une fourchette significativement plus basse à l'horizon de la prévision ; soit autour de 730 000 habitants en 2050.**

Il convient de rappeler que ces projections reposent sur un certain nombre d'hypothèses formulées à partir de tendances (migratoires, de fécondité, de mortalité, au regard de la structure par âge de la population) et qu'elles doivent donc toujours être considérées comme telles.

Certains éléments de nature structurelle (vieillesse de la population et évolution du nombre de femmes aux âges les plus féconds particulièrement) semblent cependant devoir confirmer les orientations actuelles en matière de mortalité et de natalité, tout au moins à moyen terme.

D'autres éléments de nature plus conjoncturelle, les flux migratoires liés à l'emploi particulièrement, restent par contre plus difficiles à anticiper. Sur ce dernier point, les récents travaux de l'OESTV sur les enjeux liés au renouvellement de la main d'œuvre dans notre département, nous rappellent toutefois que le vieillissement de la population active à l'échelle de la France entière (et le renouvellement consécutif des nombreux départs à la retraite des générations des baby boomers notamment) engendre aujourd'hui une concurrence accrue entre territoires et secteurs d'activité pour capter les emplois, et que cette concurrence s'exerce à des échelles géographiques qui dépassent bien évidemment le seul périmètre de notre territoire. En d'autres termes, attirer et capter de la main d'œuvre, qui alimenterait des flux migratoires au profit de la Vendée, constitue aujourd'hui un défi et une perspective plus complexes que cela ne pouvait l'être dans les années 90 et 2000 compte tenu des déterminants démographiques à l'œuvre actuellement et vraisemblablement pour les années à venir.

Enfin, les évolutions démographiques sont également, pour partie, la résultante de facteurs sociologiques et sociétaux qui s'expriment sur des échelles de temps plus ou moins longues. Leur impact demeure également plus incertain à anticiper à l'horizon d'une trentaine d'années.

La crise sanitaire que nous traversons et les accélérations ou ruptures de tendances qu'elle renforce ou fait émerger (relation au lieu de travail et télétravail, déplacements quotidiens et transition énergétique, quête de sens, localisme, rural vs urbain, ...) est justement l'occasion d'imaginer quelques futurs possibles pour la Vendée en matière de dynamiques démographiques notamment. **Autrement dit, cette crise du COVID-19 pourrait-elle finalement constituer une source d'opportunités pour notre département à dominante plutôt rurale et moins densément peuplé ?**

Une première question peut en effet être posée au regard de la mise en lumière, pendant cet épisode pandémique, des dangers et des nuisances inhérents aux grandes concentrations urbaines (nettement plus touchées).

**Les migrations temporaires depuis ces grandes agglomérations vers des territoires «périphériques», observées lors du confinement de mars-avril 2020, peuvent-elles désormais se transformer en flux pérennes de population** (déconcentration urbaine, télétravail, ...)?

Quelques premiers signes, notamment sur les marchés immobiliers de certaines villes moyennes, dont la Roche-sur-Yon, semblent dès à présent confirmer la possibilité de ce scénario.

Cependant, un tel scénario induit également de nombreux questionnements qui touchent à la nature même de ces villes moyennes et de ces espaces moins denses et à leurs capacités de satisfaire les besoins et aspirations de ces «nouvelles» populations. Ces interrogations ne sont pas pour autant forcément nouvelles pour nos territoires :

- accessibilité et qualité des réseaux de transport vers/depuis les grandes agglomérations (car le télétravail ne sera pas 100% du temps de travail),
- qualité des infrastructures Internet (couverture fibre / haut débit),
- services divers à la population (loisirs, culture, enseignement, accueil, ...),
- offre en logements (certains territoires vendéens souffrent déjà de réelles pénuries de logements dont les conséquences sont multiples),
- offre et nature des emplois proposés sur les territoires (le télétravail ne concernera pas forcément les 2 conjoints dans le cas d'un couple),
- offre de services de santé (les territoires les plus ruraux sont les premiers concernés par les problématiques de déserts médicaux),
- ...

En d'autres termes, la notion de qualité de vie ne se limite pas à la seule dimension «cadre naturel» mais résulte bien de la combinaison d'un ensemble de critères qui déterminent un réel degré ou pouvoir d'attractivité.

**La Vendée dispose certainement de nombreux atouts qui pourraient lui permettre de profiter de ces possibles flux de population**, lesquels pouvant alors impacter, pour partie, la trajectoire de nos actuelles projections de population à l'horizon de 2050.

Pour que ces flux se concrétisent, cela implique toutefois que les collectivités s'y préparent, investissent en conséquence, continuent de se structurer mais aussi qu'elles puissent se distinguer par un marketing territorial adapté (cf. campagne actuelle de La Roche Agglo dans le métro parisien «*Votre nouvelle vie est ici ! À 3 heures de Paris en TGV*»). Elles devront aussi anticiper d'autres effets induits (coût de l'immobilier, pression foncière, équilibres sociaux,...). À suivre ...